

Territoires Environnement Emplois : des acteurs et des ressources en réseau...

...au service de l'environnement et du développement durable,
19 octobre 2004 - Paris

L'objectif de la quatrième rencontre a été double :

- établir un bilan des actions menées dans les domaines de l'emploi, des politiques territoriales et des activités environnementales,
- ouvrir et construire ensemble des perspectives de travail, évoquer des pistes de coopérations futures pour le développement des métiers, et des activités environnementales sur les territoires

L'introduction de la journée par **Christian BRODHAG**, Délégué interministériel au Développement Durable et **Catherine BARBAROUX**, Déléguée générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, a permis de définir des priorités d'action concernant la filière environnement.

Christian BRODHAG identifie les réseaux TEE comme des lieux d'expérimentation, d'innovation, et d'échanges et d'actions pour faire reconnaître la filière environnement comme un secteur d'activité à part entière. Pour lui l'emploi est reconnu comme un élément majeur du développement durable au même titre que les piliers économique et social. M. Brodhag rappelle que 39 153 jeunes ont été embauchés dans le cadre du dispositif NSEJ qui représentent 12,4 % de l'ensemble des emplois jeunes. Ce programme a été une opportunité sans précédent pour la création d'activités, d'emplois et de lien social.

Le développement durable, qui fait l'objet d'une Stratégie Nationale signée en juin 2003, implique de décloisonner les approches, d'articuler les niveaux d'intervention entre le global et le local pour arriver à des résultats. Les réseaux Tee ont à participer à cette démarche, en partageant avec d'autres leurs expertises et compétences.

Catherine BARBAROUX insiste sur l'intérêt du partenariat entre les ministères de l'environnement et de l'emploi qui dépasse le programme emploi jeune et concerne, notamment, l'identification des référentiels métiers de l'environnement. Elle a cité 6 chantiers prioritaires à poursuivre :

- travailler sur la situation de l'offre de formation environnement,
- contribuer à la refonte du ROME par l'intégration de nouveaux métiers dans les référentiels, d'ici 2005
- participer aux travaux concernant la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la certification
- travailler avec la Fonction Publique Territoriale et le CNFPT pour l'adaptation des cadres d'emplois et des concours,
- aider à la création de passerelles entre le secteur public et privé,
- participer à l'élaboration d'une démarche de convention collective pour la filière environnement.

Trois ateliers et une table ronde ont été organisés, donnant l'occasion d'identifier d'autres priorités d'action et chantiers à mener à moyen et long terme.

Atelier 1 : qualifier les métiers de l'environnement

« quitter la logique d'insertion pour la professionnalisation ... »

La professionnalisation de la filière environnement est une priorité. Un travail d'identification des activités et des compétences existantes doit être réalisé pour construire une offre de formation adaptée et répondre aux demandes du marché. En effet, un référentiel de formation ne peut se construire qu'à partir de métiers bien identifiés, définis.

L'implication des employeurs, des salariés et des institutionnels est déterminante dans la réussite de ce travail. Il faut une rencontre entre ces deux niveaux d'action : le niveau local où les besoins des porteurs de projets sont identifiés et le niveau national où se jouent les enjeux liés à la reconnaissance et à la structuration de la filière.

A plus long terme, les acteurs doivent se mobiliser pour la construction et la reconnaissance d'une identité professionnelle de la filière environnement (convention collective...).

Le CNAR-E, les C2RA, la CPCA¹ (pour les porteurs de projet associatifs) sont des leviers pour obtenir la reconnaissance de cette identité professionnelle.

Atelier 2 : la dynamique de réseaux

Un réseau naît toujours d'une volonté et de la nécessité de rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'un projet pour y apporter des réponses. C'est un lieu privilégié pour partager les expériences, les compétences et innover.

Le réseau n'est pas isolé, il y a aussi forcément un portage politique, militant...

Le réseau est structuré et se caractérise par :

- ✓ la rencontre autour d'un objectif,
- ✓ une communication descendante et ascendante,
- ✓ des règles de fonctionnement : cahier des charges, animation et coordination
- ✓ la production

Le réseau doit veiller à certaines dérives, comme être instrumentalisé par un partenaire. Le réseau doit toujours servir un objectif et ne doit devenir une finalité en lui-même. Ainsi, pour qu'un réseau soit pérenne, il doit revoir ses objectifs et ajuster ses actions pour y répondre.

Atelier 3 : les démarches collectives, territoriales et nouvelles activités

La question est de savoir comment les processus de territoire sont capables de produire de l'emploi et comment mettre en lien les territoires, l'environnement et le développement durable. Une présentation des dispositifs locaux d'accompagnement DLA, C2RA et CNAR a permis d'identifier leurs liens et leurs plus-values pour les structures et les territoires, et les acteurs et institutionnels.

Le DLA est un outil départemental de développement économique et social local, finançant des actions d'accompagnement individuel ou collectif, après diagnostic, pour des structures associatives créatrices d'emploi et d'activités d'utilité sociale. Il est accessible à toutes les associations, même celles qui n'ont pas d'emplois jeunes.

Le C2RA anime le réseau des DLA de sa région.

Le CNAR apporte un appui aux DLA et C2RA, et évalue l'impact du dispositif dans sa filière d'activité. Cinq CNAR sont mis en place : Culture, Environnement, Sanitaire et Social, Sport et Financement.

¹ CNAR = Centre National d'Appui et de Ressources

C2ra = Centre Régional de Ressources et d'Animation

DLA = Dispositif Local d'Accompagnement

La table ronde

Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, la DIREN Ile de France, la DIREN Poitou-Charentes, la Région Ile de France, l'Association des Maires de France, l'ADEME et l'Association Espace étaient les experts ont été invités et sollicités pour répondre à deux questions de fond :

Les enjeux et les intérêts de développer des emplois et des nouvelles activités dans le domaine de l'environnement et les coopérations à envisager

L'environnement a été longtemps associé au bénévolat associatif ou aux espaces verts et à l'assainissement dans les collectivités. Or il constitue un gisement d'emplois très important, en phase avec la mutation développement durable que l'on doit opérer. Le programme « nouveaux services-emplois jeunes » a très fortement contribué à cette émergence de nouvelles activités :

- ✓ les médiateurs territoriaux, relais stratégiques sur le territoire pour animer les politiques environnementales.
- ✓ les emplois de l'eau et des déchets ont démontré leur rentabilité.
- ✓ les activités liées à l'entretien de l'environnement et à l'écologie urbaine sont génératrices de nombreux emplois et d'emplois qualifiés. Par contre, dans les domaines de la gestion des milieux, de l'intervention paysagère, de la découverte de la nature, il y a encore beaucoup à faire.

Le dispositif NSEJ a bien montré à quel point l'emploi environnement pouvait redynamiser un territoire. Il convient maintenant de développer un réel travail d'animation et de médiation pour développer et soutenir ces activités sur le terrain pour rendre les politiques durables.

Les résultats et les perspectives d'une plus grande coopération entre acteurs

Les réseaux TEE ont su mobiliser et rassembler autour d'un projet commun les services de l'Etat, les collectivités et les associations. Ils ont réussi à impulser une dynamique d'action transversale et cohérente. De ce travail collectif a résulté une meilleure connaissance des projets, un meilleur accompagnement des structures en matière de pérennisation, solvabilisation et professionnalisation des activités.

Conclusion

Les expertises et les acquis des réseaux TEE doivent être rapprochés de la Stratégie Nationale de Développement Durable pour travailler en cohérence à des niveaux nationaux, régionaux et locaux. Il est alors important de renforcer les partenariats, les logiques de territoire pour arriver à un développement durable des métiers, des activités de l'environnement.

De même, il sera nécessaire de venir en appui au dialogue des partenaires sociaux pour aider à la reconnaissance de l'identité professionnelle de la filière environnement (convention collective).